

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021 à 20 H

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil les adopte à l'unanimité.

REPRISE DES RÉSULTATS 2020 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de l'affectation des résultats 2020 des budgets commune et assainissement.

AUTORISATION ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil autorise à l'unanimité le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif commune, à hauteur de 3 000 € et du budget assainissement, à hauteur de 33 238 €.

CONVENTION DE GESTION FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil accepte à l'unanimité que soit signée ladite convention.

RENOUVELLEMENT DE LANTERNES ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil décide de faire procéder au remplacement d'une partie des lanternes d'éclairage public à vapeur de mercure. Le secteur concerné pour 2021 est une partie de Maltaverne, avec 25 points lumineux

PRESTATION DE SERVICE ENTRE LES COMMUNES DE CHARLIEU- BELMONT COMMUNAUTÉ POUR LE PRÊT DE MATÉRIELS

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que soit signée cette convention.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CONTRÔLE DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION RÈGLEMENT RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil accepte à l'unanimité la modification du règlement du restaurant municipal, qui porte sur la mise en place depuis septembre 2020 du portail citoyens, car l'inscription se fait désormais par ce biais et non plus par mail comme auparavant.

PROLONGATION RÈGLEMENT DE FORMATION 2018-2020

Le Conseil décide de prolonger la durée règlement de formation pour les agents communaux jusqu'au 31 août 2021.

DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Affaire EDIFICIO – Défense des intérêts de la commune devant la Cour d'Appel de Lyon et le cas échéant devant la Cour de Cassation.